

REUNION DU 7 AVRIL 2009

L'an deux mille neuf, le sept avril à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine BARON-POUDRET, Stéphanie BRUNET, Nicole FERNANDES, Florence MARMAIN, Manuela MASSET- DAVID, Brigitte BOURDON.
Messieurs Philippe ROQUET, Philippe NIVAU, Régis BRAULT, Simon BRIE, Laurent POUBLANC, Robert DAUGÉ, Patrice CAILLE, Philippe THIBAUT.

Etait absente excusée : Sophie QUILLIEC.

Mme Brigitte BOURDON a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 mars 2009

LECTURE DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Approbation de l'ensemble du Conseil.

LOCAL SITUE AVENUE DE LA ROCHELLE

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération du 10 mars 2009 relative à l'immeuble situé « Avenue de la Rochelle » cadastré C537 et C 649 qui a été déclaré sans maître au terme de la procédure réglementaire et par laquelle le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à prendre un arrêté.
- Son arrêté constatant l'incorporation de ce bien dans le domaine communal en date du 24 mars 2009 reçu en Préfecture de la Vienne le 26 mars 2009 et précise que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de 2 mois auprès du Tribunal Administratif.
- L'avis des domaines qui a estimé ce bien à 80.000 €.
- L'estimation de Square Habitat entre 65.000 € et 70.000 €.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal de sa rencontre avec la Chambre des Métiers, 2 responsables du Pays des 6 vallées et de Mr BILLAUD David, garagiste à LATILLE qui est très intéressé par l'acquisition de ce bien.

Mr le Maire autorise Mr David BILLAUD, présent dans la salle à prendre la parole.

Mr BILLAUD rappelle à l'ensemble du Conseil qu'il est toujours vivement intéressé par ce bien car les conditions de travail dans son garage actuel sont difficiles depuis 8 ans et par conséquent ce bien pourrait tout à fait lui convenir de part sa situation géographique (sur un grand axe) et de sa superficie.

Mr BILLAUD ajoute également qu'il pourrait louer une partie de ce bâtiment à l'entreprise CHARLIE LOISIRS MOTOCULTURE qui connaît des difficultés financières en raison d'un loyer élevé qu'il paie actuellement pour son local.

Mr BILLAUD souligne également qu'il est très important pour la survie de leurs entreprises de pouvoir trouver une solution au plus vite par l'acquisition de ce bâtiment à un tarif moindre que celui proposé par les domaines.

Après un très large et vif débat, le Conseil Municipal dit qu'il a tout à fait conscience des difficultés rencontrées par ses 2 artisans. Il avait été proposé à Mr BILLAUD par l'intermédiaire de la Communauté de Communes la possibilité de réaliser un atelier relais dans la

zone Artisanale « Avenue de la Plaine » mais compte tenu de l'emplacement de cette zone jugée trop à l'écart des grands axes, Mr BILLAUD n'a pas voulu donner suite. De plus, le Conseil rappelle que toute collectivité est tenue de respecter la réglementation dans les procédures et les délais en matière de cession de biens mais également qu'il est obligatoire d'agir pour l'intérêt général des habitants et de la collectivité sans faire de favoritisme sous peine de poursuite auprès du Tribunal Administratif.

Plusieurs interrogations se posent cependant :

- La réglementation en matière de publicité pour la vente de ce bien
- Vente par Adjudication chez un notaire ou bien alors par la commune ?

Le Conseil Municipal décide qu'un rendez-vous soit pris avec VIENNE SERVICES (service JURIDIQUE) et Monsieur le Maire- Mmes MARMAIN et FERNANDES afin de connaître précisément la réglementation.

La question sera donc revue lors de la prochaine séance de Conseil.

OFFICE DE TOURISME - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Comme suite aux assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de l'Office du Tourisme intercommunal du Vouglaisien et la modification de terme dans l'article 19 : « les membres du Bureau, élevés à l'honorariat siègent au **Conseil d'Administration** avec voix consultatives » et non « siègent **au bureau** avec voix consultative»,

il convient de désigner les représentants de notre commune à l'Office du Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne Mesdames MARMAIN Florence et BRUNET Stéphanie.

INSCRIPTIONS CHEMINS DE RANDONNEES - P.D.I.P.R

La Commune de LATILLE compte 4 sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) depuis 1999. Il est demandé au Conseil Municipal **le maintien de ces chemins dans le plan et leurs inscriptions à l'office du tourisme** (plaquette touristique). Après en avoir délibéré, **le Conseil donne un avis favorable.**

Il est précisé également que des référents sont désignés afin de vérifier le bon état des chemins et sont chargés ensuite de transmettre les informations auprès de la Communauté de Communes.

EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire fait part que 2 demandes d'emplois saisonniers pour le service technique lui sont parvenues. Il convient de délibérer sur la suite à donner à ces propositions.

Après un large débat le Conseil Municipal décide de ne pas recruter de personnel pendant les vacances.

DEMANDE DE SUBVENTION - UNSS

L'association sportive (UNSS) du collège Arthur Rimbaud propose des activités multi-sport le mercredi après-midi aux élèves du collège, encadrées par les professeurs d'EPS.

L'établissement participe au financement de ces activités et met à disposition de l'association tous les équipements investis pour l'enseignement de l'EPS.

L'association des parents d'élèves, le foyer apportent leur soutien et les familles participent pour le paiement de la licence fixée cette année à 16 €.

Malgré un budget très serré les ressources s'avèrent régulièrement justes suffisantes (coût important pour le transport des élèves) c'est la raison pour laquelle l'association sportive sollicite un soutien financier à l'ensemble des communes.

Après en avoir délibéré et compte tenu que la commune de LATILLE met à disposition gratuitement les structures sportives, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention.

REVETEMENT SOL GYMNASSE - DEVIS

Comme suite aux réunions des 3 février et 10 mars dernier concernant le revêtement de sol du gymnase et la demande de la Pacifique Tennis pour son changement, Mme FERNANDES fait part de sa rencontre avec un professionnel et donne au Conseil Municipal les montants précis des devis :

- Revêtement type « green set » mieux adapté à la pratique du tennis : 16.027,60 € TTC.
- Revêtement type « Pulastic » mieux adapté à la pratique multi-sports : 55.677,39 € TTC.

Comme prévu une réunion sera programmée avec les utilisateurs du gymnase.

CHANTIER JEUNES

Le projet de « chantier jeunes » sur la commune doit avoir lieu en juillet pour 1 semaine.

Le site du lavoir de la Doie a été retenu avec création d'une mosaïque.

Il reste maintenant à déterminer son motif: Sylvie BAUDOUIN qui anime l'atelier dessin le jeudi pourrait être impliquée dans cette recherche. Nicole FERNANDES doit la rencontrer prochainement.

Les inscriptions « chantier loisirs » s'effectueront le 6 juin au Centre Socio Culturel.

Pour information les animations qui seront proposées l'après-midi seront axées sur la nature : escalade, accro branche, pêche...

SPECTACLE « LE COURAGE DES OMBRES »

En collaboration avec les Associations de Parents d'élèves, les Anciens Combattants le spectacle « le courage des ombres » aura lieu le 13/11 prochain à la salle des fêtes. Ce spectacle qui est interprété par 2 acteurs a pour thème la 1^{ère} guerre mondiale et sera présenté aux écoles dans le cadre du devoir de mémoire.

Le spectacle coûte 900 € et des demandes de subventions seront déposées auprès du Conseil Général et de l'Office National des Anciens Combattants.

PROJET EOLIEN - PRESENTATION PAR MAÏA EOLYS

La société Maïa Eolys, développement éolien présente au Conseil Municipal l'état d'avancement de son projet situé dans la Zone de Développement Eolien (ZDE) sur la commune de LATILLE.

Une étude acoustique est en cours actuellement afin de déterminer au mieux l'implantation de 6 éoliennes.

Une contrainte subsiste puisque la ZDE est située dans le rayon des 20 kms de la station radar météo de Cherves (des négociations sont en cours).

Le permis de Construire doit être déposé courant juin et il est prévu une présentation publique du projet.

Un vif débat s'instaure entre des membres du Conseil Municipal et la société Maïa Eolys concernant les nuisances sonores, visuelles qu'engendreraient l'installation d'éoliennes sur notre territoire.

ADHESION SIVEER SOMMUNES DE FROZES - THOLLET ET SIVM GENCAY SAINT MAURICE

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIVEER, informe le Conseil Municipal que par délibérations en date du 12 décembre 2008 et 30 janvier 2009, le Comité du SIVEER a donné son accord pour :

- L'adhésion au SIVEER de la commune de FROZES
- L'adhésion au SIVEER de la commune de THOLLET
- L'adhésion au SIVEER du SIVM de GENCAY SAINT MAURICE

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter les demandes d'adhésion au SIVEER de la commune de FROZES, de la Commune de THOLLET et du SIVM de GENCAY SAINT MAURICE
- Et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant ces décisions.

ACQUISITION PHOTOCOPIEUR

Madame l'Adjointe aux finances présente plusieurs devis relatifs à l'acquisition d'un nouveau photocopieur à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Central Copie pour un montant de 4.664,40 € TTC.

FERMETURE DU POSTE E - ECOLE ELEMENTAIRE

Dans un courrier de l'inspection la commune est avisée que le poste E à l'école élémentaire va être supprimé à la prochaine rentrée et un avis est demandé au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal s'oppose à cette décision de fermeture et donne un **AVIS DEFAVORABLE**.

Monsieur le Maire informe qu'un courrier de l'ensemble des élus de la Communauté de Communes s'opposant à la suppression des postes E et G a été transmis à l'inspection.

QUESTIONS DIVERSES

- **BAFA** : Mme THUBERT Martine participera à la première session de formation qui aura lieu à Lusignan pendant les vacances de Pâques - Coût : 350 €
- **Fleurissement de la Commune** : la serre qui a été remise en état a permis de conserver 350 géraniums + 150 géraniums lierre soit la totalité de l'an passé. Pour un fleurissement plus important (notamment le long du mur « rue de la République) l'adjoint à la voirie présente un devis de 915 € pour l'acquisition de fleurs + jardinières - le Conseil donne son accord.
- **Campagne de désherbage** la prévision budgétaire pour l'achat de désherbant n'est pas suffisante- En effet, ces produits ont subi une hausse très importante et il faut prévoir un provisionnement supplémentaire de 500 € ; L'adjoint à la voirie propose que cette somme soit diminuée de l'achat de petit matériel pour être budgéter sur cette ligne. De plus, il ne sera pas possible de désherber cette année les hameaux et le tour des panneaux. Il est précisé que le grenelle de l'environnement prévoit une diminution de 50% des produits chimiques utilisés dans les 10 années à venir. Le Conseil donne son accord.
- **Acquisition de matériel à la cantine** : le trancheur à jambon, la plaque à steaks, étagères métalliques pour remplacer celles qui sont en bois.
- **Samedi 11 avril à 11 h 30 à la salle des fêtes** : petite réception en l'honneur de Madame GUILLON , centenaire. L'ensemble du Conseil y est convié.
- **Elections européennes** : dimanche 7 juin -
- **Congrès des Sapeurs Pompiers le 25 avril à Latillé**
- **Journée des associations septembre 2009** : 59 associations sont déjà inscrites.
- **Aménagement « décharge » du Chaffault** : montant du devis : 3013 €
- **Démolition du Château d'eau** : montant du devis : 9900 €

La séance se lève à 21 heures